



Atelier artistique *Bête noire*

Dans le cadre de l'édition 2017-2018 du dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma en Normandie*, le court métrage *Bête noire*, soutenu à la production et à la diffusion par le Conseil Régional de Normandie et le CNC, bénéficie d'un accompagnement en classe sous forme d'ateliers artistiques animés par réalisateur, Maxime Gillier. L'objectif de ces ateliers, coordonnés par Le Café des Images et l'agence Normandie Images, est de présenter aux élèves les étapes de la réalisation d'un film court et de leur faire appréhender de manière pratique un aspect de la création cinématographique.

Thème de l'atelier : Filmer la peur

Le court-métrage de Maxime Gillier est fondé sur la création fantasmagique d'une créature nocturne menaçante par deux enfants au cours d'une crise familiale. Afin de donner corps à cette imaginaire de terreur enfantine, Maxime Gillier recourt aux motifs du film fantastique et du conte horrifique. L'atelier abordera de manière concrète cette esthétique de la peur du point de vue des modalités techniques et des enjeux esthétiques.

Déroulement : 2 heures

1^{ère} partie (30 mn) : l'esthétique de la peur

Maxime Gillier évoquera la genèse de son film et les principes de mise en scène de la peur au cinéma : le hors-champ, un usage suggestif de la bande son et de la lumière.

2^{ème} partie (1 h20) : filmer la peur

A partir d'un court scénario, les élèves concevront et réaliseront un plan-séquence de film d'horreur qui sera vidéo-projeté en classe en fin d'atelier.

Modalités pratiques

Ces ateliers auront lieu se dérouleront en deux sessions :

- lundi 16 avril au jeudi 19 avril
- lundi 28 mai au mercredi 30 mai.

Les ateliers se dérouleront à raison de deux ateliers le matin et un atelier l'après-midi. Les établissements qui le souhaitent pourront inscrire deux classes sur deux ateliers à suivre en matinée. Afin de permettre la bonne organisation de ces ateliers qui se déroulent sur l'ensemble de l'Académie de Caen, une certaine souplesse sur les horaires et dates d'intervention dans la période proposée est demandée.

La mise en œuvre de l'atelier supposera la mise à disposition d'une classe munie d'un vidéoprojecteur.